2 octobre 2001

01.149
ad 01.017 / 95.041

Postulat Antoine Grandjean

Fusion de communes: l'argent n'est pas tout!

Par son projet de loi sur le fonds d'aide aux communes, le Conseil d'Etat entend favoriser la collaboration intercommunale ainsi que les fusions de communes.

Si la collaboration peut être encouragée efficacement de la sorte, il n'en est pas de même de la fusion qui doit d'abord et avant tout émaner d'une volonté politique partagée. Cette volonté est souvent freinée par les disparités quant à la taille respective des entités communales qui tendent à transformer la fusion en absorption.

Le Conseil d'Etat est prié de poursuivre ses réflexions et notamment d'étudier la possibilité, lors de fusions, de créer des circonscriptions électorales qui assurent aux entités fusionnées une représentation équitable dans le législatif de la nouvelle commune.

Cosignataires: O. Mauler, V. de Montmollin, M. Barben, C. Zweiacker, A. Obrist, T. Humair, P. Castella, R. Graber, M. Amstutz, J. Martin, Ph. Bauer, J.-N. Karakash, C. Mermet, V. Schweingruber, J.-M. Haefliger et U. de Meuron.